

# Société Nationale d'Horticulture de France

Depuis plus de 180 ans au  
service des jardiniers

présentation 2011



Société  
Nationale  
d'Horticulture  
de France

## La Société Nationale d'Horticulture de France

a pour vocation de promouvoir l'horticulture, de servir de trait d'union entre amateurs et professionnels, de participer aux actions en faveur de la connaissance et de la protection du patrimoine végétal et de valoriser l'art des jardins.

## Depuis plus de 180 ans au service des jardiniers

La Société d'Horticulture de Paris naît le 11 juin 1827, sous l'impulsion du vicomte Héricart de Thury. Elle devient, en 1835, la Société Royale d'Horticulture. Il s'agissait à l'origine d'un club de passionnés souhaitant échanger des expériences ou de nouvelles techniques culturales, s'adonner à l'acclimatation d'espèces exotiques.

En 1841, se forme une seconde société, essentiellement composée de praticiens, qui devient rapidement Société Nationale d'Horticulture de la Seine. Elle est reconnue d'utilité publique par un décret en date du 11 août 1855.

Sous la présidence fédérative du comte de Morny, les deux sociétés fusionnent en 1854 et prennent le nom de Société Impériale Centrale d'Horticulture qui s'installe au 84 rue de Grenelle en 1860 et devient Société Nationale d'Horticulture de France en 1885.

En plus d'un siècle et demi, notre Société a été présidée par des hommes prestigieux issus de l'horticulture, mais aussi des personnalités publiques de premier plan. Renouant avec le monde horticole, la SNHF est présidée depuis avril 2003 par Henri Delbard.



1. Héricart de Thury
2. Henri Delbard
3. le conseil d'administration

Société  
Nationale  
d'Horticulture  
de France



## Mode de fonctionnement

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 24 membres, élus par les adhérents. Le conseil d'administration est renouvelé tous les trois ans.

Afin d'assumer ses missions d'une manière plus efficace et plus moderne, notre société a réformé ses statuts : particuliers, associations, professionnels et collectivités sont dorénavant représentés au conseil d'administration et participent aux orientations et à la gestion de la SNHF.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(en place jusqu'en mai 2012)

### ADHÉSIONS DIRECTES (12 administrateurs tous collèges)

Daniel ALLETON - secrétaire général  
Michèle BASSANONI  
Jean-Noël BURTE  
Daniel CARON - vice-président  
Henri DELBARD - président  
Alain GÉRARD - trésorier  
Janic GOURLET  
Jean-Michel GROULT  
Claudine HANTZ  
Alain KARG  
Francis LEMAIRE  
Bernard PICAL

### ADHÉSIONS INDIRECTES (3 administrateurs par collège)

#### COLLÈGE 1

- Personnes physiques s'intéressant aux activités horticoles ou connexes à l'horticulture (les adhérents individuels : amateurs, chercheurs, propriétaires de jardins...)

Jean-Pierre ACQUINO  
Guillaume BERTHE  
Claude BUREAUX

#### COLLÈGE 2

- Personnes morales à but non lucratif (les associations loi 1901)

Thibault BEAUTÉ - représentant l'Association française des directeurs de jardins et d'espaces verts publics  
Nicole DUQUESNE - représentant la Société d'Horticulture des Yvelines  
Daniel LEJEUNE - conseiller du président, représentant la Société d'Horticulture du Cher

#### COLLÈGE 3

- Personnes morales à but lucratif : les professionnels de la filière horticole (production, commercialisation) et les institutions professionnelles représentatives

Dominique DOUARD - vice-président, représentant l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage  
Régis LELIÈVRE - représentant la Fédération nationale des métiers de la jardinerie  
Philippe TURC - représentant la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières

#### COLLÈGE 4

- Personnes morales publiques, ainsi que leurs établissements publics (les collectivités locales, très important secteur d'activités horticoles)

Patrick BLANCHOT - secrétaire général adjoint, représentant la mairie de Nancy  
Bernard GRINFELD - trésorier adjoint, représentant la mairie de Bobigny  
Catherine TOUCHEFEU - représentant la mairie de Nantes

L'association s'adresse à l'ensemble des acteurs du secteur horticole pour :

- > Encourager et promouvoir l'horticulture dans toutes ses applications.
- > Améliorer les connaissances horticoles.
- > Contribuer à coordonner et encourager l'action des sociétés d'horticulture locales, et assurer entre elles les liaisons nécessaires.
- > Favoriser la représentation en toutes circonstances de l'horticulture française tant sur le plan national qu'international.
- > Contribuer à optimiser la concertation entre les chercheurs, les professionnels de l'horticulture, les utilisateurs et les amateurs.
- > Participer aux actions en faveur de la connaissance, de la promotion et de la protection du patrimoine végétal et de la biodiversité.
- > Contribuer aux actions du fleurissement et d'embellissement de la France, et de l'amélioration du cadre de vie de proximité.

## Les grands projets

Voici quelques-uns des grands projets sur lesquels la SNHF travaille actuellement :

- > Mise en place d'une base d'experts pour répondre aux interrogations de tous les jardiniers, petits et grands.
- > Numérisation et mise à disposition en ligne du fonds documentaire de la SNHF.
- > Création d'un site d'information sur les possibilités de réduction d'emploi des pesticides. - Mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance dans les jardins d'amateurs. . .



photo Perriot-Mathonna, premier prix Concours photo 2009

Société  
Nationale  
d'Horticulture  
de France

## Moyens d'action

Pour atteindre ses objectifs, la SNHF a développé des supports de communication modernes ; elle organise des conférences, débats, visites ou colloques, gère des concours et prix de portée nationale voire internationale.

- **Le conseil scientifique**

confère à la SNHF un statut de société savante. Celui-ci étudie « les applications des sciences physiques et naturelles à l'horticulture ». Composé de référents scientifiques et professionnels, il a pour mission d'aider à « mieux comprendre pour mieux agir ». Chaque année le conseil organise un colloque scientifique, suivi par des journées à thème pour vulgariser encore un peu plus la connaissance. Elles sont organisées à Paris et en province avec l'aide des sociétés d'horticulture adhérentes. La SNHF s'engage publiquement à soutenir les travaux scientifiques et techniques dans le domaine de l'horticulture et alloue ainsi plusieurs récompenses à des étudiants.

## Une organisation efficace à laquelle chacun peut contribuer

- **Le comité fédérateur**

réunit 200 sociétés adhérentes, associations d'art floral ou à thème horticole. Ces associations rassemblent environ 100 000 adhérents. Très actives, elles organisent de nombreuses manifestations. Les associations ont toujours souhaité trouver au sein de la SNHF un appui et un soutien dont elles peuvent avoir besoin ; elles transmettent en échange le rayonnement de la SNHF auprès de leurs adhérents.

- **La commission Végétal et Développement durable**

a pour objectif d'encourager l'adoption de pratiques responsables par l'ensemble des acteurs de l'horticulture. Elle recense les acquis et fédère les initiatives, en collaboration avec d'autres organisations. A terme, elle cherche à constituer un socle de connaissances communes et un réseau de personnes ressources sur les bonnes pratiques. La commission souhaite porter le message d'une filière responsable qui contribue au développement durable auprès des pouvoirs publics et de nos concitoyens.

- **Les sections thématiques**

ont vocation à améliorer les connaissances et porter des projets d'envergure nationale. La SNHF propose des sections très actives à ses adhérents autour de thèmes aussi variés que : art des jardins, art floral, arbres et arbustes d'ornement, camellias, roses, fuchsias et pélargoniums, dahlias, cactées et succulentes, jardins potagers et fruitiers, plantes vivaces, orchidées et plantes d'intérieur mais aussi beaux-arts.

> La SNHF est seule habilitée à délivrer le diplôme d'art floral amateur DAFA , sous le haut patronage du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.



## Une information à disposition de tous\*

Chacun doit pouvoir trouver l'information dont il a besoin, selon le degré de précision, d'urgence ou d'actualisation qu'il recherche.

### Le site Internet - une information instantanée

- [www.snhf.org](http://www.snhf.org)
- [www.jejardine.fr](http://www.jejardine.fr)

Le site Internet de la SNHF a pour objectif de fournir des informations aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. Il met également en avant les nombreuses actualités de la SNHF ainsi qu'un des calendriers des manifestations autour du jardin et de l'art floral les plus complets. Une newsletter mensuelle permet d'être régulièrement informé des dernières actualités.

Bientôt, un service de réponses aux questions sera mis en ligne. Plus d'une centaine d'experts mettront ainsi leurs compétences au service de tous.

### La revue Jardins de France : l'accès aux spécialistes

Publiée depuis plus de 60 ans, Jardins de France est la revue préférée des jardiniers passionnés, à la recherche d'informations de qualité, et faisant référence aux dernières avancées de la connaissance. Chaque numéro traite, dans son cahier central, un sujet d'actualité qui intéresse ou interpelle les amoureux des végétaux ; les articles de la revue sont rédigés par des spécialistes reconnus dans leur domaine.



### Les publications : pointues ou pratiques

La SNHF publie régulièrement des documents, plutôt en tirage limité, qu'ils soient sous forme papier ou numérique (CD-ROMS) : actes des colloques et des journées à thèmes, guides pratiques ...



### Le centre de documentation : exceptionnel recueil du patrimoine culturel horticole

Dès sa création, notre société s'est attachée à rassembler un fonds documentaire dont la richesse constitue une référence nationale : ouvrages fondamentaux, périodiques internationaux retraçant la marche européenne du mouvement horticole, bulletins des sociétés horticoles de province, communications scientifiques... Ce sont ainsi près de 7 000 titres dont 20% antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle qui sont mis à disposition du public, avec des conditions d'accès privilégiées pour les adhérents.

\* Les adhérents ont un accès privilégié à une information d'experts et de spécialistes.

# LA CHARTE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

## Préambule

Créée en 1827, la Société Nationale d'Horticulture de France est une association reconnue d'utilité publique qui s'adresse aux amateurs et aux professionnels de l'horticulture. Depuis sa création, la Société Nationale d'Horticulture de France s'est adaptée constamment et a contribué, de manière active, à l'évolution du monde horticole.

## Nos objectifs

La Société Nationale d'Horticulture de France, soucieuse d'humanisme, souhaite œuvrer pour un monde harmonieux, sain et durable, pour les générations actuelles et futures. La Société Nationale d'Horticulture de France veut être un lieu de référence, de réflexion et d'échanges sur la connaissance, la culture, la conservation et l'utilisation du végétal. Ses actions s'inscrivent dans une triple approche, économique, sociale et environnementale.

## Nos missions

Pour atteindre ces objectifs, la Société Nationale d'Horticulture de France se définit les missions suivantes : être un centre de ressources et de connaissances en matière botanique et horticole, tant aux plans historique ou documentaire qu'en matière d'expertise technique, jouer un rôle de référent pour toutes les questions en relation avec l'horticulture, contribuer, par tous moyens, à la vulgarisation de la connaissance horticole.

## Nos valeurs

Les valeurs fondamentales de la Société Nationale d'Horticulture de France sont :  
l'indépendance,  
le désintéressement,  
la mutualisation des connaissances,  
l'exigence de compétence.

## Nos actions

Les actions sont choisies en fonction de leur cohérence avec les objectifs et dans le respect de ses valeurs. Elles devront favoriser la collaboration étroite des sections thématiques et des sociétés adhérentes, des opérateurs d'amont et d'aval de la filière horticole et des services publics concernés, pour un travail en commun, dans un esprit d'ouverture et de convivialité. Les projets devront être organisés et pilotés de façon rigoureuse (définition des objectifs, programme, ressources humaines et financières, communication et évaluation).

# J'adhère pour :

## Echanger avec les autres

Je m'implique dans les groupes de mon choix et participe aux voyages de découverte horticole, organisés par la SNHF

## Trouver réponse à mes questions

J'accède à la totalité de l'information sur le site [www.snhf.org](http://www.snhf.org), j'accède gratuitement au centre de documentation de la SNHF et si besoin, je peux bénéficier d'une aide pour mes recherches documentaires. J'interroge l'assistance technique ou scientifique de la SNHF. Mes demandes sont traitées en priorité.

## Faire connaître et valoriser ce que je fais

J'annonce les manifestations que j'organise sur le site de la SNHF, et je peux aussi, en fonction des disponibilités, bénéficier d'une insertion dans Jardins de France. Je peux solliciter le patronage valorisant de la SNHF pour les manifestations que j'organise.

## Bénéficier d'avantages matériels

Je bénéficie de remises (20% à 30 %) pour assister aux colloques scientifiques et journées à thème, pour m'abonner à Jardins de France, pour louer les salles de réunion ou amphithéâtre du 84 rue de Grenelle. J'assiste gratuitement aux conférences et je bénéficie de tarifs préférentiels sur l'entrée des expositions organisées par la SNHF et quelques autres salons comme Courson (91) ou Saint-Jean de Beauregard (91).

[www.snhf.org](http://www.snhf.org)

[www.jejardine.fr](http://www.jejardine.fr)

Société Nationale d'Horticulture de France

84, rue de Grenelle, 75007 Paris

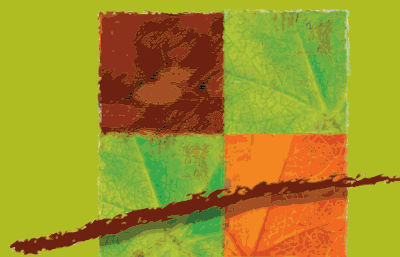
tél. : 01 44 39 78 78

fax : 01 44 39 78 95

courriels :

[adhesion@snhf.org](mailto:adhesion@snhf.org)

[info@snhf.org](mailto:info@snhf.org)



Société  
Nationale  
d'Horticulture  
de France